RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-55**	**Objet : budget primitif 2024 - décision modificative n°2**

Date de la convocation : 27/06/2024
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Claudie NUNES, conseillère municipale
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
	Pierre HERRAIZ	Daniel BOULAY
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
	Patrick MARTEAU	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Arthur SWORTFIGUER		
	Pascal NOURRISSON	Françoise BAILLY
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	Laëtitia CHAUMONT
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
	Caroline BARBOSA-BRINET	Catherine BONY

Compte tenu des éléments intervenus depuis le vote du budget primitif 2024, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal, la modification de crédits suivants :

Dépenses d'investissement			
2313 chapitre 041	00624	Intégration études et travaux aménagement Place du 8 mai	+ 407 399.90€
2315	00126	Travaux de bâtiment	+ 104 408€
2315	00127	Travaux de voirie et réseaux	+ 104 407€
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			**+ 616 214.90€**

Recettes d'investissement			
2315 chapitre 041	00624	Travaux aménagement Place du 8 mai	+ 367 303.16€
2031 chapitre 041	00624	Etudes aménagement Place du 8 mai	+ 40 096.74€
1347	00734	DSIL 2024 réhabilitation d'un bâtiment pour la création de locaux associatifs	+ 50 000€
1323	00734	DSR 2024 création de locaux associatifs	+ 50 000€
1323	00734	Fonds de soutien au développement culturel dans le cadre de la création de locaux associatifs	+ 108 815€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			**+616 214.90€**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la décision modificative ci-dessus.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 02/07/2024
Le maire, ,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Claudie NUNES

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240705-DEL55-2024-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2024